



APPRENTISSAGE/ OCAPIAT lance son Guide Numérique

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de promotion de l'apprentissage, OCAPIAT publie sur son site un nouvel outil mettant en lumière la connaissance réglementaire du contrat d'apprentissage, les services de l'OPCO et les supports produits par les 50 branches professionnelles du périmètre d'OCAPIAT.

Pourquoi un guide Apprentissage ?

La finalité du [Guide numérique de l'apprentissage d'OCAPIAT](#) est d'encourager le recrutement en apprentissage par :

- Le renforcement de la connaissance réglementaire du dispositif « contrat d'apprentissage »
- La présentation des actions d'accompagnement développées par OCAPIAT
- La promotion des outils produits par les branches professionnelles en faveur de l'apprentissage.

Un certain nombre d'organismes édite régulièrement des publications sur l'apprentissage. *« L'opérateur de compétences OCAPIAT a souhaité innover avec un guide numérique ayant à mon sens trois atouts : plus interactif que d'autres publications du genre, véritable outil de valorisation de nos branches professionnelles, et bénéficiant d'une conception didactique et dynamique qui le rend à la fois exhaustif et pratique dans son usage, notamment du fait de son sommaire détaillé et cliquable et de ses parcours personnalisables »* explique Dominique Braoudé, président d'OCAPIAT.

Eric Pommageot, secrétaire général d'OCAPIAT, précise : *« Notre ambition est que le guide numérique de l'apprentissage d'OCAPIAT devienne une référence pour l'ensemble de nos entreprises adhérentes, partenaires, et réseaux de prescripteurs. Le fonctionnement de l'apprentissage a toujours été complexe. Dans ce guide, et en lien avec les secteurs d'OCAPIAT, nous expliquons tout de A à Z de façon très concrète, chiffrée et vivante, notamment grâce à la mise en avant de formations en apprentissage pour lesquelles il existe des débouchés, des interviews et des mini-jeux. Nous espérons que les entreprises, CFA, prescripteurs et partenaires auront ainsi des réponses à la majorité de leurs questions ».*

A qui s'adresse ce guide ?

- Cibles principales : entreprises et CFA
- Cibles secondaires : partenaires professionnels, branches et prescripteurs (Pôle emploi, Cap emploi, missions locales, conseillers d'orientation).

Les atouts du guide

- Une segmentation claire et pratique



- Une mise en page dynamique inspirée des codes du magazine papier et favorisant une lecture "zapping" de l'information.
- Un guide ludique impliquant le lecteur et lui permettant de vérifier la bonne mémorisation de points clés.

A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la **Coopération agricole**, l'**Agriculture**, la **Pêche**, l'**Industrie Agroalimentaire** et les **Territoires**.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc.

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année (chiffres 2017).

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les **territoires**, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Avec près de **180 000 entreprises** (et dirigeants non salariés*) représentant **1,34 million de salariés** dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles**
- **98,5 % d'entreprises de moins de 50 salariés** (et 93 % de moins de 11 salariés)
- **1,5 % d'entreprises de plus de 50 salariés** employant 57 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

*filière pêche et cultures marines



S'y ajoutent environ 100 000 entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) apprenti(e).

Plus de **34 000 dispensateurs de formation** sont en relation avec OCAPIAT au niveau national.

En savoir plus : www.ocapiat.fr

[Plaquette de présentation](#) (missions, branches adhérentes, offre de services...).

Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à presse@ocapiat.fr

